



## Communiqué de presse

# Un congé parental est nécessaire pour protéger les enfants – le congé paternité est un premier pas

**Berne, 9.09.2020 – Le référendum a été lancé contre l'introduction d'un congé paternité payé d'une durée de deux semaines. Protection de l'enfance Suisse salue positivement le fait que le Parlement fasse un pas dans la bonne direction pour mieux concilier vie professionnelle et familiale mais réclame toutefois un congé parental, afin de mieux protéger les enfants en Suisse.**

Le 27 septembre, la population suisse sera appelée à voter sur un congé paternité payé de deux semaines, réglementé par la loi. Pour Protection de l'enfance Suisse, ce pas est un signal important pour donner davantage de poids à la protection des enfants. Pour les jeunes enfants, il est essentiel d'établir une relation solide, qui les protège, avec leurs personnes de référence principales. Protection de l'enfance Suisse est donc favorable à l'introduction d'un congé paternité de deux semaines. Mais la Suisse peut faire beaucoup plus : Protection de l'enfance Suisse souhaite, en complément au congé maternité et au congé paternité, un congé parental réglementé par la loi.

## Un lien solide protège les enfants

Les premiers temps après la naissance, la présence des deux parents revêt une extrême importance aussi bien pour le développement de l'enfant que pour sa protection. Le congé paternité contribue à consolider la relation – entre la mère et l'enfant, entre le père et l'enfant et entre les deux parents. Pour construire ces relations, les parents doivent être disponibles et avoir du temps. Le congé paternité ou le congé parental leur donne le temps de trouver leurs repères dans le nouveau quotidien de la famille et d'aborder les tâches éducatives en tant que couple. La répartition de la prise en charge peut prévenir la surcharge et l'épuisement ; elle protège l'enfant contre une possible violence et peut soulager la situation familiale.

## Statistique nationale de la protection de l'enfant de 2019

La « Statistique nationale de la protection de l'enfant 2019 pour la Suisse »<sup>1</sup> publiée en avril 2020 montre que les enfants courent un risque élevé, durant la première année de vie, de subir de la violence psychologique et physique. Il est prouvé que les maltraitances vont souvent de pair avec la surcharge des parents. Protection de l'enfance Suisse est convaincue que l'introduction d'un congé parental réglementé par la loi permettrait aussi de prévenir des maltraitances infantiles. En effet, davantage de temps et de disponibilité n'encourage pas seulement le lien affectif mais a aussi un effet protecteur sur l'enfant.

## Le congé parental est l'étape suivante

Le débat public à propos du congé paternité montre que les entreprises sont tout à fait disposées à accorder à leurs collaborateurs un congé paternité approprié. Dans certaines entreprises, il a déjà été introduit sur une base volontaire. « Un congé parental est la prochaine étape urgente de la politique familiale en Suisse en faveur de la protection des enfants. La Suisse peut faire davantage qu'introduire un congé paternité de deux semaines », déclare Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse.

---

<sup>1</sup> <https://www.kinderschutz.ch/de/fachpublikation-detail/nationale-kinderschutzstatistik-2019.html>



**Kinderschutz** Schweiz  
**Protection de l'enfance** Suisse  
**Protezione dell'infanzia** Svizzera

## **Contact**

Kinderschutz Schweiz  
Protection de l'enfance Suisse  
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, Responsable de la communication / Membre de la direction  
+41 31 384 29 19  
tamara.parham@kinderschutz.ch

[www.protectionenfance.ch](http://www.protectionenfance.ch)  
[www.facebook.com/protectionenfancesuisse](https://www.facebook.com/protectionenfancesuisse)  
[www.twitter.com/kinderschutz\\_ch](https://www.twitter.com/kinderschutz_ch)  
[www.instagram.com/kinderschutzschweiz](https://www.instagram.com/kinderschutzschweiz)

**Protection de l'enfance Suisse** est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de son travail, la fondation pratique une collecte de fonds ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.